

Objet : NOUVEAU, Bénéficiez de l'avance immédiate du crédit d'impôt

Chers clients,

Merci pour votre confiance.

Toujours dans une démarche d'amélioration, nous sommes désormais habilités par L'Urssaf afin de vous proposer un nouveau service, « l'avance immédiate du crédit d'impôt ».

Celui-ci vous permettant de déduire immédiatement votre crédit d'impôt du montant de votre facture.

Concrètement avec ce service, vous réglez seulement 50% de la somme due, il ne sera plus nécessaire de réaliser d'avance.

Il s'agit d'un service optionnel, gratuit, dématérialisé, et sans formalité administrative pour le client.

Si vous souhaitez bénéficier de l'avance immédiate du crédit d'impôt, contactez-nous au 06 78 66 19 41, et pour en savoir plus, veuillez nous rendre visite sur <https://blanloeil-paysage.com>

De plus, nous vous informons également que nous mettons en place une remise supplémentaire de 10% sur les chantiers réalisés du 1^{er} janvier au 31 mars.

Nous restons à votre disposition en cas d'interrogations supplémentaires.

Bien cordialement,

Samuel Blanloeil

BLANLOEIL ENVIRONNEMENT

13 Rue de la Miltière

44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

contact@blanloeil-paysage.com